

En 4 ans le Collectif n'a pas chômé !

1. Un peu d'histoire...

Notre Collectif a été mis sur pied par une association, *Solidarités en mouvement*⁽¹⁾, qui depuis le premier mouvement enseignant de 1991, s'est donné pour objectif de développer des transversalités entre les différents secteurs (essentiellement non marchands), et entre tous ceux qui militent pour d'autres choix de société : les syndicats, les associations, et les personnes qui refusent d'accepter la pensée unique, le rouleau compresseur qui exclut un nombre croissant de personnes.

Solidarités en mouvement (SEM) a travaillé de 1992 à 1995 sur la problématique des services publics (publication en juin 1994 du « *Livre Blanc des services publics des Communications* », puis organisation en février 1995 du « *Contre-sommet sur la société de l'information* »).

A partir de 1995, *SEM* a décidé de s'investir dans la problématique de l'emploi et de l'exclusion. Après plusieurs mois de rencontres et de discussions, le Collectif s'est constitué, en se rassemblant autour d'un Appel qui cadre ses réflexions, et qui a été adopté le 14.9.1996. Cet appel exprime nos objectifs et notre stratégie, et reste la charpente de notre travail. Depuis le 22 avril 1999, le Collectif s'est constitué en asbl².

2. Le Collectif : avec qui et pour quoi faire ?

Le Collectif est constitué d'individus, d'associations (Équipes Populaires, FLORA, CASI-UO, Solidarités en mouvement, La Poudrière/ Emmaüs, Action Vivre Ensemble, asbl Plan Lombardo pour l'emploi, Fédération des Maisons Médicales, Fondation J.Jacquemotte,...) et de sections syndicales (Centrale Nationale Employés (CNE), SEL-SETCa). Cette liste n'est pas exhaustive, et nous travaillons avec de nombreuses autres organisations qui nous appuient à des moments privilégiés, en fonction des thèmes traités.

Nous voulons travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. La

Appel

Chômage et angoisse de perdre son travail; précarité et exclusion; flexibilité et temps partiel imposé; parents licenciés et enfants sacrifiés; dégradation des conditions de travail pour les uns et perte de lien social pour les autres...

Ce sont là les conséquences d'une mondialisation de l'économie, fondée sur la libéralisation des marchés, les dérèglementations et les privatisations, permettant aux marchés financiers internationaux de se libérer de tout contrôle des Etats. Cette même logique a également des effets désastreux sur l'environnement.

Seuls des changements profonds peuvent éradiquer les inégalités et des exclusions. Une économie qui n'est pas au service de la société n'est pas légitime. Comment faire front à cette évolution?

Pour débattre de ces questions et nous inscrire dans un rapport de force, nous voulons former ensemble un collectif «Solidarité contre l'exclusion : Emploi et revenus pour tous» pour élaborer des propositions et mener des actions concrètes, novatrices, en tenant compte notamment des principes suivants:

- *l'accès à l'emploi et à des revenus décents est un droit pour toutes et tous.*
- *une réduction généralisée du temps de travail avec maintien des revenus et embauche compensatoire, devrait permettre à tous, hommes et femmes, de trouver un emploi, de répartir de façon plus juste l'éducation et les tâches familiales, et aussi de jouir d'une plus grande liberté pour les loisirs et les engagements divers.*
- *la sécurité sociale est un acquis essentiel du monde du travail. Son adaptation aux changements de la société (évolution des structures familiales, etc ...) et les différentes pistes de son financement doivent être débattues en veillant à garder son caractère d'assurance collective et solidaire. L'élargissement des politiques sociales basées sur l'assistance ou l'assurance privée n'est pas acceptable.*
- *une fiscalité nouvelle, taxant notamment les fortunes et les revenus du capital, doit permettre une plus juste répartition des richesses.*
- *enfin, l'extension et la modernisation d'équipements collectifs pour les besoins sociaux non satisfaits peuvent également contribuer à la création d'emplois.*

Nous sommes tous concernés. La collaboration entre syndicats, associations et individus au sein du collectif doit permettre la participation d'un plus large public à ces débats et actions pour l'accès à l'emploi et aux moyens d'existence.

En associant des personnes avec et sans emploi, en mobilisant la société civile, nous voulons construire un rapport de force essentiel au développement d'une société plus égalitaire et plus juste.

**Ghislaine De
Smet.**

*(1) Pour
obtenir la
brochure de
l'Appel de
Solidarités en
mouvement, et
pour plus
d'infos,
contactez
Xavier
Vanandruel, 11,
rue F.Ruytinx à
1170 Bruxelles,
tél. 02-
660.36.08; ou
par mail :
ghislaine.desmet
@hnbe.com.*

*(2) Statuts voir
sur notre site
internet :
www.enter.org/
solidarity,
ou disponibles
sur demande à
notre
secrétariat.*

Collectif

synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements. Des forums, moments privilégiés de rencontres et de discussions, sont organisés pour que chacun puisse faire bénéficier les autres de son expérience et donner son point de vue. Ces forums sont préparés par des ateliers de discussion.

A l'issue des forums, une plate-forme de revendications est rendue publique, pour faire connaître nos revendications, et des actions sont organisées à cette occasion. Le Collectif

veut aussi s'attacher de plus en plus au suivi des revendications. Ce n'est pas chose simple, cela demande beaucoup d'énergie. Mais nous n'en manquons pas. Je reprends ci-dessous quelques moments marquants de notre (petite) histoire.

3. Rue de la Loi pour l'emploi

Nous avons mis sur pied une action médiatique le 21 janvier 1998 : rebaptiser la « rue de la Loi » à Bruxelles, en « *rue de la Loi pour l'emploi* ».

RUE DE LA LOI POUR L'EMPLOI

L'accès à l'emploi constitue la priorité en matière de lutte contre l'exclusion. Nous voulons partager le travail par des mesures de réduction du temps de travail sans perte de salaire, et créer de nouveaux emplois dans les communes et dans les services publics et privés du secteur non marchand.

Le conseil supérieur de l'emploi va bientôt présenter ses propositions d'augmenter les temps partiels et d'accorder de nouvelles réductions de charges patronales aux entreprises, soit des mesures qui jusqu'ici ne sont pas parvenues à empêcher la croissance du chômage.

Nous en avons TOUS assez...

TOUS, travailleurs des services non marchands (infirmier(e)s, puéricultrices, éducateurs, enseignants...), travailleurs de l'associatif, personnes sans emploi, étudiants, citoyens... nous avons d'autres propositions, et nous exigeons d'autres mesures politiques :

Une Loi pour l'emploi

- 1. Pour créer des dizaines de milliers d'emplois de qualité dans les services non marchands (social, culturel, santé et aide aux personnes) ;*
- 2. Par une loi cadre réduisant la durée hebdomadaire du travail à 35 heures, étape vers les 32h ; ou par une loi facilitant la conclusion de conventions collectives en ce sens ;*
- 3. Par une fiscalité plus juste, mettant à contribution tous les types de revenus (et donc pas uniquement les revenus du travail), de façon progressive ;*
- 4. Dans l'attente de pouvoir disposer d'emplois pour tous, il s'agit de répondre aux situations d'urgence en considérant les chômeurs comme de vrais citoyens : avec un revenu décent, le respect de leur vie privée... et la fin des exclusions.*

Des propositions chiffrées et réalisables existent !

Nous voulons l'accès pour tous aux services de base, à un enseignement et à des soins de qualité. Nous voulons vivre dans une société qui se donne les moyens d'avoir une justice digne de ce nom et de respecter l'environnement. La réduction de la dette publique donne une nouvelle marge de manœuvre. Qu'elle serve à redonner à notre société un visage humain !

21 janvier 1998

Organisations participantes

CASUO, CNE, Collectif «Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous», Collectif belge des «Marchés européennes contre le chômage la précarité et l'exclusion », certains acteurs du réseau des Comités Blancs, Équipes Populaires, FEF, FLORA, Interrégionale Bruxelloise FGTB, Jeunes FGTB /IVV, Jeunesse et Écologie a.s.b.l., LBC, Mouvement Chrétien pour la Paix, A.S.B.L. Plan Lombardo pour l'emploi, SEL, SETCa, Solidarités Nouvelles, WIT voor directe democratie.

Sur une idée conçue par Antonino Lombardo, la conjonction du mouvement français des chômeurs et la mobilisation du front commun Non-Marchand en Belgique nous a permis de médiatiser d'une façon très réussie nos revendications en matière d'emploi. A l'appel du collectif, les organisations signataires ont été rejointes par les organisations syndicales du front commun Non Marchand, la FEF, certains acteurs des comités blancs. Des chômeurs du mouvement français, amis de longue date rencontrés lors des Marches Européennes, nous ont rejoints aussi.

Nous avons rebaptisé la rue de la Loi au coin de la zone neutre avec tout le décorum nécessaire, champagne et ruban inaugural. La manifestation n'était pas une manifestation de masse, mais elle était vraiment représentative par sa diversité. Une délégation de 6 personnes a ensuite été reçue au cabinet du Premier ministre, au 16 rue de la Loi.

4. Un bouleau planté dans les Marolles...

Pour faire connaître la plate-forme de revendications issue du forum du 7.3.98 : « *Pour en finir avec le chômage et l'exclusion* », nous avons planté, le 9 septembre 1998, un bouleau symbolique à l'arrière du Palais de Justice de Bruxelles, avec une plaque commémorative : « *Nous plantons ce bouleau car nous voulons du boulot pour tous* »³.

Une cinquantaine de personnes s'étaient réunies autour de l'arbre. Des discours ont été prononcés. Les principales revendications de notre plate-forme issues du forum du mois de mars ont été rappelées. L'ambiance était festive. Ampélio Ghislain, de « *La main du Partage* », s'est attaché à l'arbre. Par cette image, il exprimait toute la difficulté des sans emploi d'en trouver un en ces temps de crise, et sa détermination à garder son prochain boulot.

Une fois l'arbre planté, le groupe s'est divisé en deux : une délégation représentative du Collectif (une personne au chômage, deux représentants d'associations et un permanent syndical, deux femmes et deux hommes...), a été reçue au cabinet de Monsieur Jean-Luc Dehaene, tandis que d'autres se rendaient en visite surprise chez notre « chère » ex-Ministre de l'Emploi, Madame Miet Smet. Nous leur

avons également présenté la plate-forme de revendications issue de notre forum (voir page 10).

5. Le CPAS en questions

Interpellé par l'action du *Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles*, le Collectif vient d'organiser un forum pour permettre un large débat entre les usagers, les assistants sociaux et les responsables politiques et syndicaux, afin de pointer ensemble des propositions susceptibles d'améliorer les choses.



Le travail et les idées ne manquent pas. Mais le Collectif ne pourra poursuivre son travail qu'avec l'appui de tous : si vous appréciez notre action, rejoignez-nous à notre assemblée générale, donnez-nous un petit coup de main !

(3) *En ce mois d'avril 2000, notre bouleau pousse doucement, mais il tient le coup... vous pouvez passer le voir ! Il est à l'image de la lutte pour un emploi et des revenus pour tous.*

POUR EN FINIR AVEC LE CHOMAGE ET L'EXCLUSION

Dans la problématique de lutte contre l'exclusion et la précarité, deux stratégies doivent être associées : d'une part, donner l'accès à un emploi correctement rémunéré, d'autre part, assurer un revenu suffisant et des conditions d'existence décentes aux personnes sans emploi. Pour y arriver, l'état doit se doter de moyens. La fiscalité doit être réhabilitée dans la population, en mettant en avant son rôle redistributif.

Nous demandons donc une réforme de la fiscalité : le rétablissement de la globalisation des revenus imposables (cumul des revenus du travail, de la propriété et des revenus mobiliers) comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années ; dès lors l'établissement d'un cadastre des fortunes est indispensable pour la mise en place d'un impôt sur les fortunes. Cela tendrait ainsi à rendre l'impôt plus proportionnel aux revenus réels. La lutte contre la fraude fiscale est également prioritaire. La suppression du quotient conjugal doit être associée à l'individualisation des droits.

Nous revendiquons également la création d'un « Fonds Emploi » affecté au financement d'emplois nouveaux, socialement utiles, ainsi qu'au financement de la réduction du temps de travail à 32h, créant ainsi également des nouveaux postes de travail. Ce fonds emploi est destiné à remplacer les diverses mesures prises jusqu'à présent en faveur de l'emploi, et améliorera la cohérence entre les différents mécanismes mis en place. Son affectation permettra une meilleure visibilité de son efficacité.

Ce fonds emploi sera alimenté par diverses sources : **une « cotisation emploi » prélevée de façon progressive** (de 0,5% à 4%), épargnant les revenus imposables inférieurs à 800 000 FB/an; les entreprises seront mises à contribution de façon équivalente aux personnes physiques; d'autres sources devront également l'approvisionner : l'impôt sur la fortune, la réaffectation progressive des aides actuelles à l'emploi (60 milliards par an, pour un nombre très faible d'emplois créés), le réinvestissement des allocations de chômage et de minimex des personnes retrouvant un emploi.

Nous exigeons de refinancer d'urgence les emplois dans le non-marchand et le secteur public, car c'est la seule manière d'assurer des services de qualité. Cela passe par le refinancement de l'enseignement et de l'éducation permanente, des soins de santé, des services publics, du social et du culturel. L'accès à ces services par les personnes sans emploi et précaires doit être facilité.

Nous demandons le rétablissement de l'individualisation des droits en matière de chômage ; la suppression du statut de cohabitant discriminatoire pour les femmes et pour les jeunes. Cela permettra aussi le rétablissement des possibilités de solidarité familiale ou autre entre personnes à petits revenus (partage du logement, etc...).

Nous demandons que les personnes allocataires soient réellement informées de leurs droits, et qu'il y ait une clarification (et simplification) de la législation, ainsi qu'un accueil de qualité (ce qui sous-entend également qu'il y ait un nombre suffisant d'assistants sociaux). Les initiatives de sans emploi, minimexés et précaires devraient être soutenues.

L'accès à la formation constitue un droit pour tous : l'enseignement de base doit avoir les moyens de fournir les connaissances, les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement, tout en veillant à l'épanouissement de la personne tout entière. La formation doit être accessible aux personnes sans emploi, sans être subordonnée à un certain statut, ni constituer une obligation. La formation de plein exercice doit pouvoir être suivie sans perdre le droit aux allocations. Les entreprises doivent être responsabilisées par rapport aux formations : tant pour l'enseignement professionnel, que pour la formation des travailleurs.

Il faut veiller à proposer des formations adaptées à la demande : le refinancement d'emplois socialement utiles devrait être associé à des formations ciblées. En ce qui concerne les jeunes, un contrat de 5 ans associant temps de formation, de travail et de citoyenneté pourrait remplacer avantageusement le chômage des jeunes ; ses modalités sont encore à préciser.